

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 10 décembre 2021

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 10 décembre 2021 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p>Le Mans-Constructions en VEFA- Opérations Isaac Newton, Belle Chasse, Bords de l'Huisne, Bureau de Police Sablons, Atelier - Emprunt 5 340 106€ - Le Mans Métropole Habitat -Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100 % - Encours Garanti 5 340 106 €</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole, à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat, pour un emprunt d'un montant total de 5 340 106,00 €, auprès de la Société Générale, pour financer les constructions en VEFA des opérations Isaac Newton, Belle Chasse, Bords de l'Huisne, Bureau de Police Sablons et Atelier et Bureaux (15 rue de Corse).</p>	Adopte à l'unanimité	10 décembre 2021
2	<p>Le Mans-Opération Les Terrasses des Bruyères - Amélioration de l'accessibilité et sécurisation - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%</p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 2 512 904 € et 858 000 € en vue des travaux d'amélioration d'accessibilité et de sécurisation de 143 logements collectifs, situés 2 à 24 rue des Sauges "Les Terrasses de Bruyères", au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	10 décembre 2021
3	<p>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenant n°19 à la convention de délégation 2014-2021 et Avenant n°17 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé</p> <p>La délibération vise à approuver l'avenant n°19 à la convention de délégation 2014-2021 et l'avenant n°17 à la convention parc privé qui permettent d'ajuster les objectifs et droits à engagements délégués par l'Etat et l'Anah pour l'année 2021.</p>	Adopte à l'unanimité	10 décembre 2021
4	<p>Le Mans - Divers Groupes (18 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2022 (1ère tranche)</p> <p>Une aide de 7 580 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	10 décembre 2021
5	<p>Le Mans - Divers groupes (17 logements) - participation financière de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2021 (2ème tranche)</p> <p>Une aide de 6 956 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	10 décembre 2021
6	<p>Allonnes - rue des Sittelles (51 logements) - Construction de logements locatifs sociaux - 20 PLUS et 31 PLAI - Sarthe Habitat - ANRU 2021</p> <p>Une aide de 260 500 € est accordée à Sarthe Habitat pour la construction des logements sociaux dans le cadre de la participation de Le Mans Métropole aux programmes de l'ANRU.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
7	<p>ALLONNES - 5 et 32 rue Bois Marshain, 3 rue Pierre Levegh et LE MANS - 2 place Georges Gauthier - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux d'accessibilité et d'adaptation de logements locatifs sociaux propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2021</p> <p>Une aide de 2 589 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation aux personnes à mobilité réduite dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
8	<p>COULAINES - Résidence autonomie Le Hameau du Plessis - Travaux d'économies d'énergie et d'accessibilité dans 62 logements collectifs propriété de Sarthe Habitat - Secteur Diffus - Exercice 2021</p> <p>Une aide de 84 665 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matières d'économies d'énergies et d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
9	<p>Fermeture de l'atelier Offset de l'imprimerie communautaire - Vente de presses Offset et d'équipements</p> <p>Fermeture de l'atelier Offset de l'imprimerie communautaire - Vente de presses Offset et d'équipements</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
10	<p>Le Mans - ZAC du Ribay-Pavillon - Compte Rendu Annuel au Concédant Situation financière au 31 décembre 2020</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2020 de la ZAC Ribay-Pavillon au Mans faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses à 68 403 618 € HT.</p> <p>Le montant de la participation de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 459 641 € dont 5 433 641 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
11	<p>Le Mans - ZAC du Fouillet - Compte Rendu Annuel au Concédant Situation financière au 31 décembre 2020</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2020 de la ZAC du Fouillet au Mans.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses inscrit au bilan de cette opération au 31 décembre 2020 est de 18 200 670 €. Ce montant, en augmentation de 627 208 € par rapport au précédent bilan, est équilibré en recettes par le montant des cessions.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 973 310 € (926 452 € en numéraire et 1 046 858 € d'apport en nature), dont 1 407 159 € ont déjà été versés à ce jour (920 000 € en numéraire et 487 159 € en nature).</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
12	<p>La Chapelle Saint-Aubin - ZAC Coeur de Vie 2 - Prorogation durée de convention de concession Avenant n° 06</p> <p>La Chapelle Saint-Aubin - ZAC Coeur de Vie II Prorogation durée de convention de concession Avenant n° 06</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
13	<p>LE MANS – Rue de Degré – Acquisition au Centre Hospitalier du Mans</p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir la parcelle cadastrée section AI n°411 d'une superficie d'environ 29 m² auprès du Centre Hospitalier du Mans, afin de régulariser les limites foncières, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
14	<p>LE MANS – Quartier du Miroir – Acquisition auprès de Monsieur et Madame Pierre et Danielle MAGGI</p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir auprès de M et Mme MAGGI plusieurs voiries dans le quartier du Miroir au Mans, cadastrées section HN n° 292-300-307 en totalité et section HN n° 259-261-318 et 319 pour partie pour une superficie de 6 722 m², afin de les intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
15	<p>LE MANS - 42 rue de Beauverger - Acquisition Société Civile "Les Terrasses de Beauverger" Le Mans Métropole doit acquérir pour alignement de voirie la parcelle cadastrée DP n° 265 d'une superficie de 20 m², appartenant à la société civile "Les Terrasses de Beauverger", pour un montant d'un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
16	<p>ARNAGE - 25 route de la Héronnière - Acquisition à la Sarl AURORE Le Mans Métropole doit acquérir le terrain sur lequel existe un Hangar situé à Arnage, 25 route de la Héronnière, cadastré section AR n° 112 et 113 pour une superficie totale de 3 917 m², appartenant à la Sarl AURORE, moyennant le versement d'une indemnité de 40 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
17	<p>SARGE-LES-LE MANS - Aménagement d'un giratoire au lieudit "Les Mortrons" et reprofilage de la route de la Mare - Acquisition à Monsieur Alfred LHOMMEAU Le Mans Métropole doit acquérir un terrain d'une superficie totale de 1 098 m², auprès de Monsieur Alfred LHOMMEAU afin d'aménager un giratoire aux Mortrons et de reprofiler la route de la Mare, moyennant le versement d'une indemnité de 2 635,20 €. Une indemnité d'éviction sera par ailleurs versée à Monsieur Marc LHOMMEAU pour un montant de 8 465,63 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
18	<p>SAINT SATURNIN – Réaménagement de la rue de l'Eglise – Acquisition auprès de Monsieur et Madame GUILLEMIN Le Mans Métropole doit acquérir un terrain d'une superficie de 26 m² auprès de Monsieur et Madame GUILLEMIN afin de réaménager la rue de l'Eglise à Saint Saturnin, pour une indemnité de 520 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
19	<p>SAINT SATURNIN - Réaménagement de la rue de l'Eglise - Acquisition auprès de Monsieur et Madame BAYODA Le Mans Métropole doit acquérir un terrain d'une superficie de 15 m² auprès de Monsieur et Madame BAYODA afin de réaménager la rue de l'Eglise à Saint Saturnin, pour une indemnité de 300 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
20	<p>SAINT SATURNIN - Réaménagement de la rue de l'Eglise - Acquisition auprès de Monsieur et Madame AUVRIGNON Le Mans Métropole doit acquérir un terrain d'une superficie de 9 m² auprès de Monsieur et Madame AUVRIGNON afin de réaménager la rue de l'Eglise à Saint Saturnin, pour une indemnité de 180 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
21	<p>LE MANS – 86 rue de Rouillon – Cession à Monsieur Erwan MOREIRA LOUREIRO et Monsieur Antonio LOUREIRO Le Mans Métropole cède à M. Erwan M MOREIRA LOUREIRO et M Antonio LOUREIRO un immeuble situé au Mans 86 rue de Rouillon, cadastré section MT n° 573 d'une superficie de 277 m², moyennant un prix de 77 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021
22	<p>LE MANS – 9 rue Maurice Trintignant – Servitude au profit d'ENEDIS (poste de transformation) Afin de procéder à l'installation d'un poste de transformation et de tous ses accessoires, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur la parcelle KR n° 89 située 9 rue Maurice Trintignant au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
23	<p>LE MANS – 9 rue Maurice Trintignant – Servitude au profit d'ENEDIS (canalisations)</p> <p>Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 242 mètres sur 1 mètre de large, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur la parcelle KR n° 89 située 9 rue Maurice Trintignant au Mans.</p> <p>Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	14 décembre 2021

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 14 janvier 2022

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 14 janvier 2022 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p>Le Mans-Opération Mission Construction de 43 logements Emprunt de 2 575 742,00 € Le Mans Métropole Habitat Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% Encours Garanti 2 575 742,00€</p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% accordée à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 2 575 742,00€ en vue de la construction de 43 logements, situés 4 avenue Jean Jaurès, au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
2	<p>Le Mans-Opération Mangeard Acquisition-Amélioration de 16 logements Emprunt de 285 450,00 € Le Mans Métropole Habitat Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% Encours garanti 285 450,00€</p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% accordée à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 285 450,00 € en vue de l'acquisition-amélioration de 16 logements, situés 53 rue Mangeard, au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
3	<p>Le Mans- Emprunt de 2 927 000 € -Mancelle d'Habitation Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% Encours garanti 1 463 500 €</p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt de 2 927 000,00 € en vue des travaux de réhabilitation de 234 logements étudiants, situés 21 à 41 boulevard Georges Méliès, au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
4	<p>Le Mans-Opération Les Halles 1 Travaux de réhabilitation Emprunt 2 483 000 € Mancelle d'Habitation Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % Encours garanti 1 241 500 €</p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % accordée à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt de 2 483 000,00 € destiné à financer les travaux de réhabilitation thermique de 87 logements, situés 11 rue Paul Courboulay, 21 et 23 rue Hippolyte Lecornué et 4 rue Pasteur, au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
5	<p>Le Mans-Résidence Oslo Budapest Travaux de réhabilitation Emprunt de 1 936 000 € Mancelle d'Habitation Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% Encours garanti 968 000 €</p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt de 1 936 000€ destiné à financer les travaux de réhabilitation thermique de 69 logement, situés 6,8,10 et 12 rue d'Oslo et 33 et 35 rue de Budapest, au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
6	<p>La Chapelle Saint-Aubin-rue de l'Europe Construction de 4 logements Emprunt de 606 000,00€ PODELIHA Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% Encours garanti 303 000,00 €</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole, à hauteur de 50%, à PODELIHA pour un emprunt d'un montant total de 606 000€, en vue de la construction de 4 logements, situés 47 rue de l'Europe, sur la commune de la Chapelle-Saint-Aubin.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
7	<p>CHAMPAGNE – Lotissement "La Grande Pelouse" – Acquisition auprès de la SARL PROMOTION DE L'OUEST</p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir les voiries du lotissement « La Grande Pelouse » à Champagné, cadastrées section AH n° 303 et 791 pour une superficie de 4 243 m², auprès de la SARL PROMOTION DE L'OUEST, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
8	<p>SAINT SATURNIN – Voirie du lotissement "Maule 2" – Acquisition auprès de la société LELIEVRE AMENAGEMENT</p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir l'allée Paul Gauguin à Saint Saturnin, cadastrée section ZN n° 203 en totalité et ZN n°180 en partie pour une superficie totale de 2940 m², auprès de la société LELIEVRE AMENAGEMENT, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 1 € .</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
9	<p>AIGNE – Voiries du lotissement "Le Pré d'Aigné" – Acquisition auprès de la SOFIAL</p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir les rues des Bleuets, des Jonquilles et les impasses des Iris et des Trèfles, cadastrées section AA n° 268-340-341-342-343-346-347-345 d'une superficie totale de 7 247 m², auprès de la SOFIAL, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
10	<p>LE MANS - La Grande Sapinière - Cession à Monsieur Marc-Antoine ALLART</p> <p>Le Mans Métropole cède à Monsieur ALLART 3 parcelles situées au Mans, La Chenevasière, cadastrées section PT n° 105, 110 et 111 d'une superficie totale de 5 600 m², moyennant le prix de 4 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022
11	<p>LE MANS - Rue de Ruaudin - Servitude au profit d'ENEDIS</p> <p>Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines et leurs accessoires, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle IO N° 984 à l'angle de la rue de Ruaudin et de la rue Berthe Morisot au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	19 janvier 2022